



Service Universitaire de Formation Continue
de l'université François-Rabelais de TOURS.
Politique tarifaire des formations continues 2015-2016 (VD)
Commission des moyens du 6 février 2015

1) Points de contexte à prendre en compte :

RAPPELS DE DECISIONS PRECEDENTES

a) Etablissement des tarifs en concertation entre les composantes, les responsables pédagogiques et le Service de Formation Continue (Commission des moyens du 24/10/14):

Les chargées de développement du SCFC ont discuté avec chaque responsable pédagogique des tarifs.

Elles ont apporté un éclairage sur des formations similaires proposées par d'autres universités ou d'autres organismes de formations.

Ces propositions ont été présentées et éventuellement amendées par chaque directeur de composante (et/ou RA et/ou RF). En Médecine, elles ont été validées en Conseil d'UFR.

b) Changement de modèle économique du financement du Service de Formation Continue (hors IUTs) (Commission des moyens du 24/10/14):

Le SUFCO "a été scindé" en Service Central de Formation Continue et en antennes de FC dans les composantes

Le financement du Service Central de Formation Continue (situé au plat d'étain) repose désormais sur un forfait-stagiaire.

- 310€ pour le forfait-normal pour les formations diplômantes

- 180€ pour le forfait-exceptionnel pour les formations non diplômantes

- 500€ pour le forfait-majoré, pour les actions sollicitant particulièrement le SCFC

Le forfait de réinscription est aligné sur le forfait-exceptionnel de 180€.

c) Création, en octobre 2014, de 3 antennes de Formation Continue (6 ETP), soutenues par le Service Central (7 ETP), et complétées par le pôle VAE (1ETP). En parallèle, l'université propose depuis 2ans un CBC (0.8 ETP) (Commission des moyens du 24/10/14):

Antenne Portalis (1ETP) : UFR Droit, Economie, Sciences Sociales

Antenne Tanneurs (≥2ETP) : UFR Arts, Sciences Humaines

UFR Lettres et Langues

Antenne Tonnellé (3ETP) : UFR Médecine

Le financement (salaires + fonctionnement) des antennes de formation continue (Portalis, Tanneurs, Tonnellé) est imputé sur le reliquat revenant aux composantes auxquelles sont rattachées ces antennes.

d) Suppression des Droits d'inscription dans le tarif 2015-2016 :

Jusqu'à présent, il était d'usage d'appliquer des Droits d'inscription aux stagiaires de formation continue, alors que la réglementation ne les imposent que pour les étudiants.

A partir de la rentrée 2015-16, il n'y a plus de Droits d'inscription en formation continue, seulement des Frais de formation.

=> les financeurs pourront ainsi tout prendre en charge

Les tarifs 2015-2016 ci-dessous ne dépendent donc plus du montant des droits d'inscription que le Ministère fixe habituellement en juillet.

Quand il n'y a "pas d'augmentation de tarif", cela signifie que le montant est arrondi **par rapport au tarif de l'année 2014-15, droits inclus**.

CONSTATS ET REFLEXIONS EN COURS

Capacité d'accueil des prospects :

Avant les déménagements des 6 gestionnaires dans les antennes de FC, le nombre d'appels entrants sur l'ensemble de leur poste étaient de 5 500 en septembre 2014 (groupement d'appel pour le standard + lignes directes), soit près de **40 appels / jour / poste**. Le **taux de prise moyen était de 25%**. A cette période-là de l'année, elles sont en RDV avec les stagiaires pour finaliser les dossiers de financement et d'inscription.

Par souci de clarté et de cohérence pour le public de FC, ces appels de prospects doivent continuer à arriver prioritairement sur un numéro unique (validé en CPO FC du 30/01/15).

Pour la rentrée 2015, l'augmentation saisonnière des appels devrait commencer en avril-mai 2015.

Une réflexion sur les moyens (technique et/ou humain) d'augmenter la capacité de réception de ces appels doit être engagée dès maintenant avec pour objectif d'augmenter la transformation des appels de prospects en candidatures.

DECISIONS SOUMISES AU VOTE

A) Révision des intitulés "Financés" et "Non financés" :

L'université propose 2 tarifs pour chacune de ses formations : "Financé" ; "Non financé". Ces intitulés induisent un certain nombre de perceptions erronées de la part de nos publics.

D'une part, pour une même formation, les financeurs se perçoivent comme "des vaches à lait" par rapport aux stagiaires qui auto-financent leur formation.

D'autre part, le terme "non-financé" ignore que la formation est bien financée mais par le stagiaire lui-même.

Les uns comme les autres n'ont pas conscience que, dès lors que la formation n'est pas financée par le stagiaire lui-même mais par un financeur tiers, il y a un suivi administratif légitime, lourd et spécifique à la Formation Professionnelle, exigé par le financeur-tiers. Ce suivi justifie cette différence de tarif.

Il est proposé de remplacer le terme "Tarif Financé" par "**Tarif**" ou "**Tarif normal**" et "Tarif non financé" par "**Tarif auto-financé**".

Le "tarif normal" sera le tarif généralement affiché, accompagné éventuellement d'un *"si la formation n'est pas dans le cadre de la formation professionnelle, il existe un tarif pour les particuliers auto-finançant leur formation"*.

B) Création d'une tarification spécifique pour les agents de l'université de Tours :

Pour encourager la montée en compétences des agents de l'université, en s'appuyant sur l'activité de l'université de formation à destination d'adultes en activité, il est proposé de créer une tarification attractive pour les agents de l'université.

3 cas de figure :

- 1) les agents bénéficiant d'un Congé de Formation Professionnelle (CFP) (2 dossiers/an)
- 2) les agents sans CFP, suivant une formation dispensée par leur propre département (1 à 4 dossiers/an, par ex. DU Expérimentation animale, ou Initiation à l'encodage des textes patrimoniaux)
- 3) les agents sans CFP, suivant une formation dispensée par un autre département que le leur

1) forfait-stagiaire (310€ si formation diplômante, 180€ si formation courte, 500€ si formation en partenariat) payé par la DPRH

+ 10% du tarif non financé payé par le stagiaire

2) forfait-stagiaire (310€ si formation diplômante, 180€ si formation courte, 500€ si formation en partenariat), payé par le stagiaire ou le laboratoire-service de rattachement ou la DPRH, **et pas de frais de formation**

3) forfait-stagiaire (310€ si formation diplômante, 180€ si formation courte, 500€ si formation en partenariat) payé par le stagiaire ou le labo ou la DPRH

+ 10% du tarif non financé si hors du temps de travail et payé par le stagiaire

ou du 10% du tarif financé si sur le temps de travail et payé par le laboratoire-service de rattachement et/ou la DPRH

L'application de ces tarifs attractifs pouvant créer des déséquilibres budgétaires de l'action, elle sera soumise à l'approbation préalable de l'UFR au moment de l'autorisation d'ouverture.

C) L'offre de formation continue des IUT sera présente dans le catalogue 2015-16 de FC :

Suite au CPO FC du 30/01/15 admettant l'intérêt de l'ensemble des composantes de l'université à présenter une offre de FC globale, il a été validé d'inclure désormais l'offre des IUT dans le catalogue général de l'université.

Les IUT participeront au coût d'impression de ce catalogue (parution prévue pour les JPO FC du 27-28 mars 2015).

D) Tarifs des formations en intra :

Pour les **formations en intra** (cela signifie formation demandée par un client unique pour plusieurs stagiaires, généralement formation réservée aux salariés de ce client) ou les **formations en réponse à un Appel d'Offres**, le tarif ne peut pas être voté en Commission des Moyens *a priori*, à cause d'une étape de négociation avec le client ou des délais de réponse de quelques jours dans le cas d'un AO.

Le tarif est négocié entre d'une part le client et d'autre part la composante et le SCFC, dans le respect des règles universitaires.

Il fait l'objet d'une convention, qui sera validée en Commission des Moyens à l'issue de la négociation.

A titre d'exemple, nous pouvons citer la convention avec le Conseil régional suite à AO (30 places DAEU + 17 places en M2 +14 places en LP) ou celle avec les Maisons Familiales Rurales pour le Master IFAC.

2) Groupes spécifiques en formation continue :a) Méthodologie :

Pour les tableaux suivants qui présentent les formations, classées par composantes, une répartition des financements des 2 années précédentes est fournie.

Nombre de formations diplômantes en groupe spécifiques gérées par le SUFCO par composantes (+ nb DU en insertion)

	ASH	DESS	LL	Médecine	Sciences et T	Sciences pharma	total
2010-11	8	5	1	4	1	2	21
2011-12	9	6	1	5	1	2	24
2012-13	12	8	1	21	1	3	46
2013-14	12	7	1	23	1	5	49
2014-15	14 (+2)	10	1	31 (+45)	1	5	62

nb stagiaires formés	nombre d'assistant es en ETP
1184	5
1433	5
1545	5,5
	5,5 à 6
en cours	6 à 7

b) Politique tarifaire des groupes spécifiques :

Pour les nouvelles formations (DU/DIU ou formations courtes), nous prévoyons de ne pas augmenter l'année qui suit la création.

Tous les tarifs sont des tarifs par an.

Depuis cette année, le coût horaire de chaque formation est présenté. Généralement les financeurs prennent en charge selon cet indicateur. A titre d'information, le Contrat de Professionnalisation permet de financer des formations à **9,15€/h**. L'OPCABAIA (Banque-Assurance) finance des formations à **13,15€/h**. L'OGDPC finance des formations jusqu'à **60€/h** pour les médecins libéraux et **38€/h** pour les pharmaciens.

Il est rappelé que les organismes financeurs ne règlent que les heures de formation pour lesquelles nous pouvons produire des justificatifs. Les seuls justificatifs acceptés par tous les organismes financeurs (OPCA, entreprises et financeurs publics (région Centre, Pôle emploi)) sont leurs feuilles d'emargement.

=> chaque UFR est encouragée à rappeler à ses équipes pédagogiques l'importance de ces feuilles d'emargement. La récupération de ces feuilles demande beaucoup d'effort de la part des gestionnaires de formation continue dans les antennes de FC. Les feuilles non produites (même si le cours a eu lieu) entraînent inéluctablement une diminution de la facturation (avenant à la convention de formation, manque à gagner pour la composante).

c) Présentation des tarifs:

Sont présentés

- les Masters
- les D.U. / D.I.U. en groupe spécifique
- les DU destinés aux étudiants et ouverts aux stagiaires de FC

Les nouvelles formations sont surlignées en jaune.

Les augmentations sont mises en valeur en vert, et les diminutions en rouge.